

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier, dans le cadre de la poursuite des acquisitions nécessaires à l'élargissement de la rue Henri Barbusse, qui concerne l'achat, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 84 mètres carrés dépendant de la propriété appartenant à monsieur Maurice Comby.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise au prix de 22 000 F admis par les services fiscaux, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à divers travaux évalués à environ 40 000 F et rendus indispensables par le recoupement de la propriété en cause, notamment la reconstruction d'une clôture au nouvel alignement ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation des dépenses ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - La dépense résultant de l'acquisition sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 200 - fonction 64 - dossier 0034.

3° - La dépense résultant des travaux sera prélevée au compte 231 510 - fonction 64.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,